

« VIVRE DANS LE QUARTIER DES HALLES »  
Montorgueil- Saint Eustache-Montmartre

---

Association à but non lucratif  
Inscrite à la Préfecture de Police Paris le 22/12/1986  
Siège administratif :  
15,rue Montorgueil  
75001 PARIS  
Tél : 01 40 26 53 16

Paris, le 23 mars 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour faire suite à une conversation avec certains commerçants, lundi dernier rue Montorgueil, je souhaite revenir sur des propos avec lesquels je ne suis en aucune façon d'accord avec eux.

L'ASSOCIATION :

Créée il y a 22 ans, à défaut de toute autre association sur la rue Montorgueil, ce qui est encore le cas aujourd'hui, j'en suis Présidente depuis l'origine. Elle a pour vocation de représenter, sans favoritisme, les intérêts des commerçants et habitants (propriétaires ou locataires) de cette partie nord du 1<sup>er</sup> arrd. et ceci auprès des autorités compétentes dans les domaines suivants : architectural, environnemental et tout autre domaine afin d'y maintenir une qualité de vie et d'activité pour que chacun d'entre nous s'y sente bien. Chacun d'entre nous y a sa place dans la mesure où chacun respecte l'autre.

L'association est dûment enregistrée à la Préfecture de Police et connue à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrd., à l'Hôtel de Ville de Paris, à la Police du 1<sup>er</sup> arrd., à la Chambre de Commerce de Paris, aux services de la Voierie pour la réfection de la chaussée, de la propreté et auprès de tout organisme avec qui l'association doit dialoguer ou se concerter pour atteindre le but qu'elle s'est fixée.

À cette fin, je la représente aux C.I.C.A , à Mairie du 1<sup>er</sup> arrd., aux Conseils de Quartier du secteur HALLES, aux réunions de concertation à l'Hôtel de Ville ou Bld Morland sur la rénovation du jardin et du Forum ainsi que du réseau de transport S.T.I.F. etc.

Concernant mon statut professionnel, je suis gérante de deux SCI Immobilières, inscrites au Registre du Commerce de Paris. J'ai un statut de commerçante à ce titre.

Ce qui précède doit être précisé puisque l'un des commerçants, arrivé très récemment dans la rue Montorgueil, et présent à la conversation a émis une contestation sur ma légitimité à les représenter. Je comprends qu'il puisse ne pas être au courant que l'association « Vivre aux Halles » peut représenter les commerces ayant pignon sur rue. Je tiens à l'informer pour radier de son esprit son affirmation, qu'il existe dans les étages des immeubles de la rue, des sociétés commerciales et pas au seul sens où il l'entend.

Rue Montorgueil 1<sup>er</sup>arrd. il n'y a que 31 commerces implantés en rez de chaussé dans des activités de proximités, principalement des restaurants, glaciers, commerces alimentaires ou autres. Je comprends que ce commerçant souhaite les regrouper dans une autre association pour reprendre les illuminations de fin d'année que durant 8 ans j'ai assumées seule à la grande satisfaction des commerçants du moment, des riverains et passants. J'ai cessé de le faire pour une raison que beaucoup connaissent, sujet sur lequel je ne souhaite plus revenir.

En décembre 2008 mes SCI ont participé au coût des décorations de fin d'année de la rue Montorgueil, et mes paiements ont été encaissés sans que personne ne conteste ma légitimité de commerçante.

Autre précision tout aussi importante : si j'ai refusé, malgré une forte demande des commerçants, que ce soit l'Association « Vivre aux Halles » qui soit à nouveau utilisée pour monter cette animation, c'est pour garder toute liberté et pouvoir contester des agissements comme ceux que je vais énumérer ci-après.

## AUX COMMERCANTS DE LA RUE MONTORGUEIL

STATIONNEMENT – La législation en vigueur, à ce jour, est applicable à tous.

La rue Montorgueil a actuellement un statut assez flou dans l'esprit de beaucoup. La circulation et les heures de livraisons y sont réglementées. Le stationnement y est totalement interdit tant aux voitures qu'aux 2 roues du type motos. Les vélos qui circulent et prolifèrent n'ont pas actuellement de règles précises, alors ils y circulent en tout sens sans respecter la priorité des piétons et en abusant de leur sonnette.

Le soir, le stationnement de voitures et motos dérange vos terrasses puisque vous en demandez la verbalisation simplement parce que leur présence n'a aucun rapport avec vos activités sur le 1<sup>er</sup> arrd. mais avec des activités qui se passent sur le 2<sup>ème</sup> arrd.

Par contre vos véhicules personnels ou commerciaux ( voitures ou motos), ceux de vos employés, de leurs ou de vos amis en visite, de jour comme de nuit, auxquels viennent s'ajouter ceux de vos clientèles y stationnent. Saviez-vous que leur présence dérangent les habitants de la rue. Vous vous gardez bien d'ailleurs de les laisser se mettre devant vos vitrines et terrasses, mais devant les autres immeubles prétextant qu'ils ne gênent pas ou que vous ne savez pas où les mettre.

#### TERRASSES :

L'emprise sur la voie publique d'une terrasse fait obligatoirement l'objet d'une autorisation qui en précise exactement les limites. De même les horaires d'ouverture des commerces ( restaurants, bars etc ) sont réglementés. Ces autorisations sont à afficher dans chaque commerce à la vue de tous, ce qui est peu ou pas fait. Cela permettrait lors de gros débordements que les riverains fassent remarquer aux restaurateurs qu'ils sont en infraction et de leur demander plus de retenus, d'autant que maintenant les terrasses existent tout au long de l'année car elles sont chauffées l'hiver pour la clientèle des fumeurs et non fumeurs, et qu'elles sont source d'un complément de chiffre d'affaires non négligeable.

Les terrasses autorisées ne doivent servir qu'à des activités liées à celles du commerce ( restauration, simple consommation ) et non pas, comme cela a été le cas dernièrement, à l'implantation de stands pour une manifestation événementielle qui a maintenu de 20h à 24h et + un grand nombre de personnes debout dans la rue, buvant, fumant, parlant fort, non conscientes des nuisances occasionnées pour ceux et celles qui se reposaient.

Le racolage de la clientèle sur la voie publique, pour remplir une salle vide, doit cesser définitivement, cette pratique est formellement interdite.

De veiller à ce que les rentrées de matériels ( tables, chaises avec bruits de voix ), lors de la fermeture des établissements ouverts tardivement le soir, soient faites le plus silencieusement possible afin que les habitants, qui dorment chambre sur rue, puissent le faire sans que leur sommeil soit interrompu, ce qui est fortement préjudiciable pour les enfants et les adultes qui travaillent le jour. Chacun à droit à un repos nocturne, les deux catégories citées ne servent que d'exemple.

#### LIVRAISONS :

Trois commerces profitent de la nuit pour approvisionner leurs boutiques et cela dès 5h/5h15 le matin. Leurs camions à fort tonnage sont souvent équipés de matériels réfrigérants bruyants, qui même à l'arrêt restent en fonctionnement. L'impact sonore est très important et perturbe le peu de silence que nous avons en plage horaire.

De plus les livreurs toujours pressés, peu conscients du bruit qu'ils génèrent ouvrent les rideaux métalliques violemment, n'hésitent pas à utiliser des tires palettes sur le sol métallique des camions, manipulent des palettes en bois parfois jetées du haut des camions au sol.

#### ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour les immeubles et commerces, la sortie des poubelles doit se faire peu de temps avant la collecte des ordures. Les poubelles doivent être rentrées aussitôt après le passage des bennes. Combien d'entre elles restent toute la journée dans la rue. Elles sont poussées de façade en façade, chez « l'AUTRE ». C'est souvent un membre de l'association qui doit les identifier et les ramener devant les immeubles ou commerces à qui elles appartiennent.

Nous avons obtenu le report de la collecte des ordures ménagères journalières de 6h à 7h du matin, différant ainsi d'une heure, le nettoyage de la rue fait par des moyens mécaniques très bruyants. Une heure de repos en plus a été ainsi reconquise sans pouvoir compenser nos nuits au repos très contestable.

#### NUISANCES À SIGNALER PLUS PARTICULIÈREMENT

Reste maintenant à obtenir des restaurants qu'ils ne mettent plus les bouteilles consommées par leurs clients, dans les poubelles à couvercle vert réservées aux déchets domestiques. Ce sont les seules poubelles collectées chaque jour.

Depuis le tri sélectif des ordures mis en place par la Mairie de Paris, le verre est recyclé. Il doit être déposé dans les poubelles à couvercle blanc dont le ramassage se fait uniquement dans la matinée du vendredi à l'angle des rues Montorgueil /Etienne Marcel où les containers doivent être amenés et repris. L'horaire prévu est au environ 10h pour éviter de gêner les riverains au petit matin à cause du bruit que fait cette collecte.

Je signale aux commerçants que les bouteilles des restaurants sont classées déchets industriels et elles ne doivent pas être enlevées par les services des éboueurs. Les restaurants doivent les faire éliminer soit par leurs brasseurs soit par tout autre moyen à leur convenance.

Les riverains ne veulent plus subir la nuisance, très violente, du concassage du verre des bouteilles chaque matin. L'été cette situation est encore plus gênante, car nos fenêtres sont ouvertes pour avoir un peu de fraîcheur.

**Un contrôle régulier va être demandé aux services des enlèvements d'ordures ménagères pour que les commerçants qui pratiquent cet abus soient informés puis verbalisés s'ils ne cessent pas cet abus.**

CE QUI EST ENCORE PLUS IMPORTANT C'EST L'ETAT D'ESPRIT QUI DEVRAIT NOUS FAIRE COHABITER.

Depuis plus de 40 ans, des gens comme moi, et je ne suis pas la seule à le faire, s'investissent pour que la rue Montorgueil devienne digne de son architecture du XVIIIème siècle et qu'elle s'améliore chaque jour. Au départ des Halles, elle a été très négligée dans les aménagements du Forum des Halles dont elle est toutefois la continuité. Maintenant nous sommes dans l'attente de la rénovation du Forum sans savoir comment notre environnement va évoluer, durant et après les travaux..

J'ai été la première, il y a 21 ans, à oser investir un budget très important pour la rénovation du 15 Montorgueil, patrimoine familial dont la façade et les balcons sont classés sur la liste annexe des Monuments historiques (ainsi que d'autres immeubles). Cette rénovation exemplaire a été faite sous contrôle des Bâtiments de France. J'y ai implanté des commerces de qualité ce que je continuerai à faire tant que cela sera dans mes possibilités.

De nouveaux commerces sont venus s'implanter en rez-de-chaussée des immeubles remplaçant progressivement les dernières activités héritées des vieilles Halles. Certains aiment, d'autres pas, mais nous sommes dans le domaine du droit privé des propriétaires.

Me concernant, je respecte ce droit du moment que les travaux des façades et des enseignes font l'objet d'un agrément par les Bâtiments de France. Mais il faut qu'anciens et les nouveaux commerçants respectent nos droits et besoins de riverains.

J'aurais aimé, lors de ma conversation dans la rue avec ces commerçants, qui ne voient que leurs intérêts mercantiles, les entendre dire qu'ils sont conscients que d'autres leurs ont préparé la route, et qu'ils ne s'attribuent pas à eux seuls la montée de la valeur commerciale de la rue et de son embellissement d'autant qu'il y a parfois beaucoup à redire. Cette valeur et cette beauté sont ancestrales, plus de 1000 ans et leur arrivé n'y est pour rien. S'ils se sont implantés là, et bien après nous, c'est pour gagner de l'argent et leurs investissements légitiment leurs aspirations. Mais nous, nous refusons qu'ils s'attribuent à eux seuls des droits illégaux qui favorisent leurs activités et perturbent nos rues dans notre vécu quotidien et surtout la nuit. Ils ne font qu'y passer le temps d'une réussite ou d'un échec financier, et nous, les riverains, nous désirons y vivre longtemps et transmettre à nos enfants ce beau patrimoine.

CONCLUSION :

M.de la Fontaine a écrit une fable légère qui va clôturer ce courrier un peu long et je vous demande d'en saisir l'humour.

« *Le Lièvre et la Tortue* »

Lors d'une course un jeune lièvre parti très vite, plein d'ardeur et d'ambition se croyant à l'abri et fort en tout. Mais il n'a pas gagné la course devant la tortue plus lente mais animée d'une grande ténacité.

MA CONCLUSION :

La vieille tortue que je suis n'a pas l'intention de laisser ce qu'elle affectionne, et défend depuis 22 ans être dénaturé par de jeunes lièvres. Sur la durée, je suis prête à parier avec chacun d'entre eux que j'y serai encore quand ils en seront partis riches ou pauvres vers d'autres horizons. Sachez également que derrière le masque de la vieille tortue se cache un Pitbull qui ne leur lâchera rien, mais qui aimera toujours en toute convivialité parler, plaisanter, trinquer avec tous et aider chacun à cohabiter avec l'autre sans que des clans s'instaurent entre les commerçants et que des conflits les opposent continuellement aux riverains.

Ces derniers peuvent être compréhensifs, mais que les commerçants n'abusent pas de leur bienveillance en outrepassant leurs droits.

Françoise THOMAS

Souhaitant rester à la disposition de tous.

En copie à

- M. LEGARET Maire du 1<sup>er</sup> arrd.
- M. BOUTEAU Mairie du 2<sup>ème</sup> arrd.
- M. AUDON Commandant de Police sur le 1er arrd. témoin des propos échangés avec les commerçants.
- Mme. SEBHA DAGOMA adjointe du Maire de Paris, élue PS au Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> arrd. ( pour transmission au Maire de Paris et aux différents services concernés par les sujets abordés )
- Mme. DEPLECHIN en charge de la Propreté de Paris SUR notre arrondissement.
- En distribution à chaque commerçant de la rue Montorgueil sur le 1<sup>er</sup> parce que certains sont mis en cause.
- Aux membres de l'association
- Et à toute personne qui le demandera.